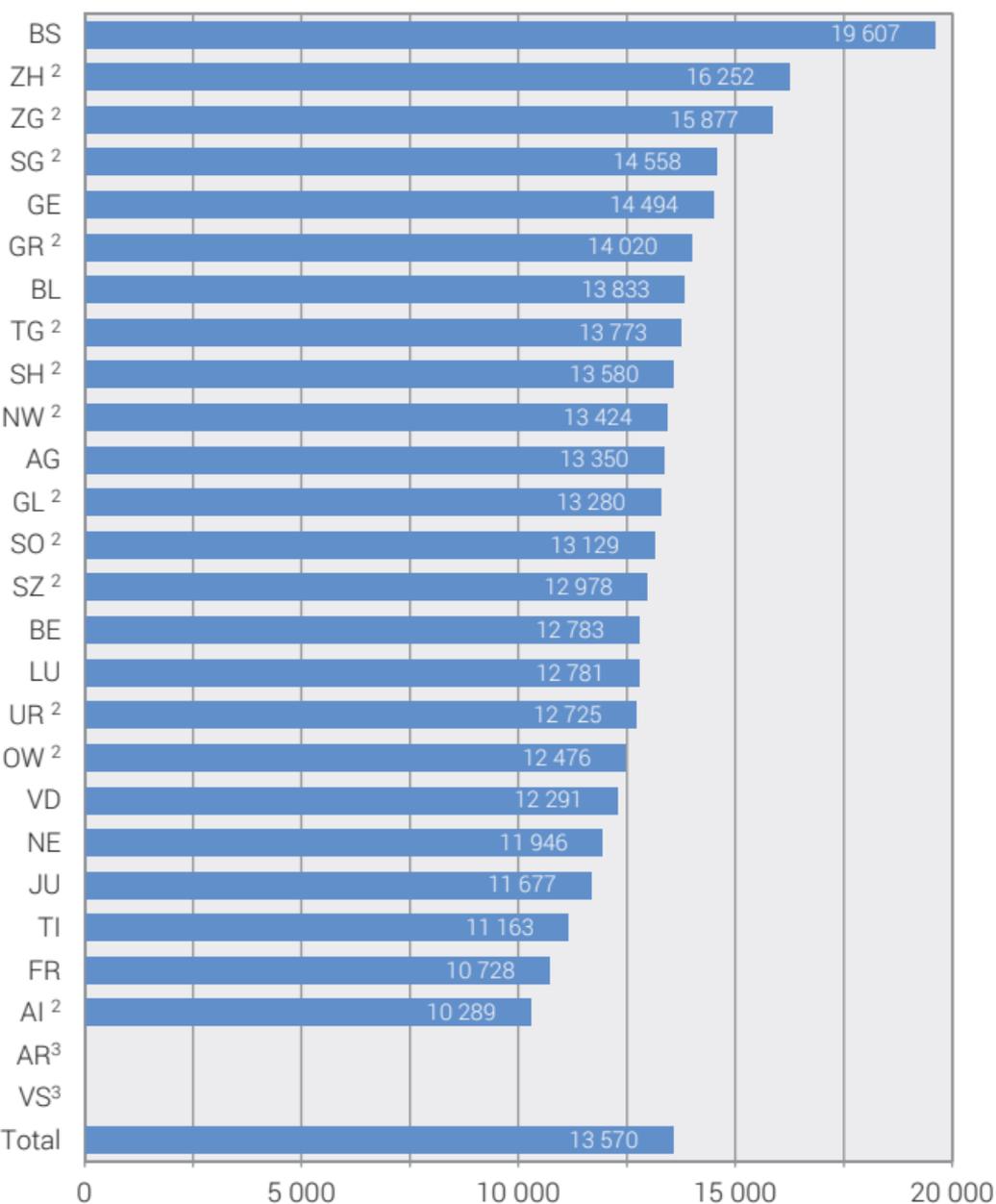


Charges du personnel par personne en formation ¹ pour l'école obligatoire, en 2016

Selon le canton

En francs par année



¹ Uniquement élèves des écoles publiques, sans les écoles de musique et les écoles spéciales

² Les dépenses pour les classes progymnasiales (degré secondaire I) étant comptabilisées dans plusieurs cantons alémaniques avec les dépenses pour les écoles de maturité gymnasiale (degré secondaire II), les personnes en formation correspondantes sont pris en compte avec les écoles de maturité gymnasiale.

³ Données manquantes